



Blessé dans une grande surface

Par **karl35**, le **09/07/2011 à 22:50**

Bonjour,rnrnSamedi dernier, en allant faire mes courses avec ma femme et mes enfants dans une grande surface, un poteau métallique publicitaire est tombé sur ma tête, j'ai eu une ouverture de 4 cm à la tête, l'ambulance est venue me transporter aux urgences, résultat : 4 points de suture.rnrnJe voudrai savoir quels sont mes droits vis à vis du magasin et quelle procédure suivre. J'ai eu 4 jours d'arrêt de travail.rnSuis-je en droit de demander un dédommagement et quel montant puis-je prétendre ?rnrnMerci pour vos reponses.

Par **alterego**, le **10/07/2011 à 22:19**

BonjourrnrnAvez-vous, vous ou vos proches, informé la direction de la grande surface de l'accident afin qu'elle puisse faire une déclaration à son assureur RC ?rnrnCordialement

Par **MFOCHIVE**, le **11/07/2011 à 13:01**

BonjourrnrnJe n'ai pas le code des assurances sur la main . Mais il faut deja informer le responsable de grande surface avec accuser de reception au besoin lui demander son assureur de RC . 4jour d'imcapacité c'est peut mais par contre les frais de traitement oui

Par **alterego**, le **11/07/2011 à 14:04**

Allez directement à l'accueil du Centre qui, il serait étonnant qu'il conteste les faits, vous mettra en rapport avec le service concerné et l'un de ses responsables. . rnrnIls prennent très au sérieux ce genre d'évènement.rnrnDe votre côté, au besoin, vous avez une protection juridique.rnrnCordialement

Par **VM GEREKO**, le **11/07/2011** à **16:59**

Bonjour Karl35,rnrnEn effet vous avez droit à être indemnisé, et s'ils refusent de transiger vous pourrez engager judiciairement leur responsabilité civile sur le fondement de l'article 1384 du code civil. (Responsabilité du fait des choses en l'espèce)rnMais ne vous attendez pas à vous enrichir... quelques milliers d'euros dans le meilleur des cas...rnrnCordialement.